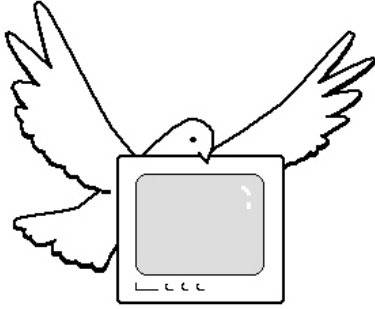


EDUPAX



L'âge du consentement

En réponse à la lettre des Jean Desautels, Laval, Le Devoir, 29 juin 2006

On s'apprête à faire passer l'âge du consentement pour les rapports sexuels de 14 ans à 16 ans. Certains n'y voient qu'une pudibonderie britannique ou une croyance fondamentaliste. D'autres y voient une diabolisation d'aïeux québécois comme Champlain et Philibert Larocque qui ont épousé des fillettes de 12 et 14 ans.

La protection des enfants ne devrait pas être une question de scrupules ou de mode. Depuis le début des années 70, la société a suivi une voie tolérante concernant la sexualité juvénile. Depuis les années 2000, les abus commis contre les enfants, y compris les fillettes, ont révélé que des mesures plus rigoureuses s'avèrent nécessaires pour les protéger des prédateurs. La prostitution juvénile n'est pas une lubie ni un scandale passager. Les événements de la dernière décennie ont rendu suspects, voire condamnables, les agissements d'adultes expérimentés au détriment d'enfants naïfs et curieux. Qu'une portion importante de la population juge la protection des enfants malvenue ou inutile ne dégage pas la société de ses responsabilités. Le fait qu'un parti politique conservateur propose telle protection ne doit pas nous convaincre de la rejeter. L'arbre ne doit pas nous cacher la forêt. Les abuseurs sexuels savent profiter du laxisme des législateurs et de l'irresponsabilité de plusieurs parents. Si la législation a pour résultat de dissuader ou de faire obstacle aux abuseurs, tant mieux pour les enfants. La question qui se pose est bien plutôt la suivante: cela suffira-t-il ? Au cours des dernières années, la pornographie et la publicité commerciale dont on a gavé l'imaginaire des enfants leur ont rendu acceptable de se faire traiter comme des objets sexuels ou des prostituées. Toute mesure qui barrera la route à ces deux outils de propagande rendrait un énorme service aux enfants et à l'ensemble de la société. Elle requerra toutefois beaucoup plus de courage politique. Britney Spears et Fifty Cents ne sont pas des modèles sortis de nulle part. La première est à vendre, l'autre est vendeur de femmes. Les deux aident l'industrie du disque à remplir ses coffres, tant pis pour la santé des enfants, des ados et de la société.

Pour condamner les législateurs, les opposants à la nouvelle loi invoquent l'entraînement des cadets de 14 ans au maniement des armes et l'enrôlement à 18 ans dans l'armée régulière. L'argument ne tient pas. La militarisation des jeunes esprits et la croissance des budgets militaires sont des décisions condamnables. Laisser nos enfants faire l'amour à 14 ans, sous prétexte que c'est mieux que de les envoyer faire la guerre, c'est inacceptable.

Jacques Brodeur, conseiller en Prévention de la violence,
Éducation à la Paix, Éducation aux médias,
www.edupax.org
418-932-1562